

DÉCLARATION DE DÉGATS DUS AUX NUISIBLES

Le classement d'une espèce en espèce nuisible ou non, est révisé tous les trois ans. Il se base sur la réalité des dégâts occasionnés par cette espèce.

Il est donc indispensable de faire connaître tout dégât dont vous avez été victime et de le chiffrer économiquement. Pour cela, nous vous demandons de remplir la fiche suivante. **Attention, une fiche est à remplir pour chaque espèce ayant généré des dégâts.**

Merci de retourner votre/vos fiche(s) remplie(s) en joignant si possible une photo des dégâts occasionnés par courrier à :

Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, pôle Productions
11 allée Pierre de Fermat - BP 70007 - 63171 Aubière Cedex

ou par mail : c.francon@puy-de-dome.chambagri.fr

Je soussigné :

Nom - Prénom.....

Raison sociale.....

Adresse.....

Commune.....

Téléphone.....

Mail..... Tél.....

déclare avoir subi les dégâts suivants :

Période ou date des dégâts.....

Espèce à l'origine des dégâts : **(ne cocher qu'une seule espèce. Une espèce = une fiche)**

Renard Fouine Martre Rat musqué

Ragondin Corbeau Corneille Pie bavarde

Pigeon Raton Laveur AUTRE

Communes sur laquelle les dégâts ont été observés

Culture touchée et surface

Descriptif des dégâts

Montant estimé des dégâts

Date et signature :